

Les journalistes béninois en quête de formation

Henri ASSOGBA

Journaliste
- Docteur en sciences
de l'information
et de la communication,
ATER à l'Université
Jean Moulin et chercheur
au sein de ELICO (EA 4147),
Université de Lyon
henri.assogba@univ-lyon3.fr

Si en France, par exemple, plusieurs travaux (Ruellan, 2007 ; Ringoot et Utard, 2005 ; Rieffel, 2005 ; Neveu, 2004 ; Muhlmann, 2004, Charon, 2003 ; Lemieux, 2000 ; etc.) se sont intéressés au milieu des journalistes pour constater une « identité professionnelle flexible », il n'existe pas encore au Bénin une si abondante littérature scientifique permettant d'avoir une meilleure description morphologique de la profession.

Avec une superficie de 114.763 km², cette ancienne colonie française appelée Dahomey est un pays situé en Afrique occidentale entre le Nigeria et le Togo. Sa population est estimée à près de sept (07) millions d'habitants avec un taux d'analphabétisme chez les hommes qui est de 63 % et de 74 % chez les femmes. Dans ce pays autrefois qualifié de « quartier latin de l'Afrique » (Mounier, 1948), la langue officielle de travail est le français avec une toute première parution en presse écrite (*L'Echo du Dahomey*) qui date du 23 juillet 1905. Sur ce territoire, la toute première station de radio n'est apparue qu'en 1953 et n'avait qu'une poignée d'auditeurs constituée des « évolués » de l'époque¹. En ce qui concerne la télévision béninoise, il a fallu attendre le 31 décembre 1978 pour que les premières images chancelantes ne soient disponibles dans les foyers béninois. L'ambition de cet article n'est pas de revenir en détails sur les diverses évolutions au gré des systèmes politiques et des avancées technologiques (Assogba, 2008), de ces

trois médias traditionnels apparus plus ou moins tardivement dans le paysage béninois. Il s'agit plutôt de porter un regard sociologique sur une catégorie d'acteurs de ces médias à savoir la communauté (si tant est qu'il en existe une !) des journalistes béninois ou ceux qui se définissent comme tels et dont le nombre s'est considérablement accru depuis la libéralisation du secteur des médias intervenue à la fin des années 1980. Au-delà de la production normative continue de textes et de lois que génère cette croissance, l'analyse portera surtout sur la structuration du marché de l'emploi des journalistes en lien avec les offres de formation à l'exercice de cette profession.

Manque de données fiables pour un secteur en pleine expansion

D'emblée, il faut reconnaître l'extrême variabilité des chiffres disponibles quand on décide de faire le point sur la population des journalistes béninois. En effet, il y a une grande différence entre les 144 journalistes qui ont fait la démarche et qui disposent d'une carte de presse conformément aux règles et conditions d'exercice de la profession édictées par la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC²) et les 938 personnes qui se réclament journalistes et qui ont accepté de voir apparaître leurs noms dans l'agenda annuel que publie l'Union des professionnels des médias du Bénin (UPMB), la structure faîtière qui regroupe, depuis la tenue des états généraux de la presse en 2002, toutes les associations professionnelles. Et quid de tous les autres dont les noms ne figurent dans aucun annuaire ou registre et qui se réclament aussi journalistes ? C'est pourquoi l'UPMB espère beaucoup des résultats du premier recensement général des professionnels des médias béninois lancé récemment (01/04/2010). Mis à part le constat que les femmes sont très peu nombreuses dans la profession (par exemple, il n'y a que 12 femmes sur les 144 journalistes qui ont une carte de presse), on ne sait pas grand-chose de cette population. On sait tout au plus que le processus de professionnalisation en est encore à ses débuts. Comme en témoigne cette volonté « d'assainissement » du secteur commencée avec la mise en place d'un organe d'autorégulation (la création en 1998 de l'Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans les médias) puis l'adoption d'un code de déontologie de la presse béninoise et qui s'est poursuivie avec l'adoption d'une convention collective signée par le patronat de presse (2008) et enfin une procédure validée de la délivrance des cartes de presse par la HAAC. C'est ainsi qu'aux termes de la loi : « *Est journaliste, toute personne titulaire d'un*

diplôme délivré par une école ou un institut agréé de formation en journalisme ou toute personne formée par la pratique pendant au moins deux (2) ans, mais titulaire d'une licence ou tout autre diplôme équivalent et détentrice d'une carte de presse, qui se consacre à la recherche, la collecte, la sélection, l'exploitation et la présentation d'information et fait de cette activité sa profession régulière et sa principale source de revenus [...] »³.

Inutile de préciser que cette définition normative ne rend pas du tout compte de tous ceux qui se prévalent actuellement du titre de journaliste au Bénin. C'est donc par commodité de langage que je retiens le vocable « professionnels des médias » qui, je l'admets, cache une extrême variété de profils d'identité et des hiérarchies internes. Toutefois, malgré la multiplicité des profils professionnels rencontrés au sein de cette corporation, deux grandes catégories peuvent être distinguées si l'on reprend le dualisme classique entre les journalistes des médias publics et ceux des médias privés.

Les journalistes du secteur public

Qu'on les appelle, selon l'époque et le contexte, « médias d'État » ou « médias officiels » ou encore « médias de service public »⁴, les médias publics d'information se caractérisent surtout par leur statut juridique particulier et la garantie, *a priori*, de la majorité de leur financement. Ce financement est principalement assuré par l'argent public (sur le budget général de l'État ou par la rétrocession des taxes audiovisuelles). Et même si, dans une moindre mesure, il peut y avoir des financements privés pour certains médias publics, leur mission n'est pas ou ne devrait pas d'être rentable avec des objectifs chiffrés en matière de recettes.

Par médias publics au Bénin, j'entends donc les médias d'information comme l'Agence Bénin Presse (ABP), l'Office national d'imprimerie et de presse (ONEPI) qui édite le quotidien national *La Nation* et l'Office de radiodiffusion et télévision du Bénin (ORTB). Et c'est dans ces médias de service public qui avaient le monopole jusqu'à une période récente qu'on retrouve la grande majorité des journalistes ayant fait une école de formation. Parmi eux, beaucoup ont fait leur formation au Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI) de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal). Sans évoquer ici toutes les subtilités (l'âge avec les survivances traditionnelles du droit d'aînesse qui sont encore prégnantes entre les « doyens » et les « petits jeunes », le sexe, les domaines de spécialisation, etc.) liées à la « hiérarchie interne » du métier (Marchetti, 2002 ; p. 32) et en reprenant le concept méthodologique d'idéal-type préconisé par Max Weber (1965) pour l'étude des phénomènes sociaux,

j'ai essayé de dresser des « profils-types » qui rendent compte des différences notées au sein de cette première catégorie de journalistes du secteur public au Bénin. Ainsi, il y a :

D'abord, les journalistes fonctionnaires qui émargent au budget national et sont considérés comme des « intouchables ». Même s'ils estiment être « mal-payés » dans le cadre de leur convention de travail particulière, ils ne connaissent pas la précarité de l'emploi, évoluent en grade et en échelon en fonction de leur ancienneté et peuvent être nommés à des postes de responsabilité.

Puis, il y a les journalistes contractuels⁵, les plus nombreux, qui émargent sur le budget propre de l'ORTB dont les recettes proviennent essentiellement de la publicité, les avis et communiqués. Encore qu'il faille préciser que tous les contractuels ne sont pas logés à la même enseigne. En effet, il faut distinguer les « contractuels permanents » (qui ont l'équivalent d'un contrat à durée indéterminée) des « jeunes journalistes » qui ont des contrats à durée déterminée (généralement d'un an renouvelable) et qui sont les plus précaires et les plus sollicités en dehors des stagiaires.

Enfin, les stagiaires qui sont « corvéables à merci » se sont engagés à faire du bénévolat avant que leur demande de stage ne soit acceptée. Même s'ils avouent que leur « *situation est difficilement tenable* », la délivrance d'une attestation de stage au sein des rédactions des médias dits de service public les motive puisque cet imprimé a valeur de « diplôme » pour la plupart des stagiaires qui n'ont pas fait une école de journalisme reconnue par la profession et un sérieux atout pour la recherche d'emploi dans les médias du secteur privé. C'est le lieu de souligner ce qui peut sembler être un paradoxe car même si, comme souhaité, ces jeunes professionnels sont engagés dans des rédactions privées en s'affranchissant (facilité d'accès aux postes de responsabilité par exemple) du carcan des médias publics qu'ils considèrent comme des « étouffoirs de talents », ils sont les premiers à guetter les recrutements pour revenir avec un contrat en bonne et due forme au sein de ces médias publics. Cette apparente contradiction s'explique par la garantie de l'emploi puis d'une évolution suivant un plan de carrière, le droit à la retraite qu'offre l'ORTB et « last but not least », le service public demeure un vivier pour les attachés de presse et les directeurs de la communication pour les nombreuses institutions publiques. Même s'il est trop tôt pour affirmer qu'il s'agit d'un « secteur d'avenir », on peut néanmoins constater que c'est un secteur en plein développement dans un contexte où les cas avérés de conflits d'intérêt⁶ sont encore tolérés.

Les journalistes du secteur privé

Le souci de rentabilité, en revanche, est primordial pour les entreprises de presse du secteur privé⁷. D'ordinaire, on prête, plus à tort qu'à raison de mon point de vue, au modèle privé commercial une plus grande liberté d'expression. Ces entreprises de presse du secteur privé s'inspirent souvent du système économique libéral et jouent le jeu de la liberté d'entreprise, de la libre concurrence et de la conquête du marché. Par exemple, au terme de la loi N° 97-010 du 20 août 1997, le financement minimum de 60% par la publicité est une condition *sine qua non* pour avoir le statut de radios privées commerciales au Bénin. En ce qui concerne les professionnels, le sociologue Faye (2008 : p. 263) souligne que le secteur des médias béninois a accueilli une majorité de « diplômés sans emploi » sortis des facultés à un moment où l'État ne recrutait plus dans la fonction publique. Or, pendant ce temps, le paysage médiatique en plein essor vers la fin des années 80 est devenu une sorte de refuge pour tous ceux qui veulent exercer un métier ouvert à « tout le monde ». Certes, il y a eu une première vague (moins d'une dizaine), dans les patrons d'entreprise de presse privée, qui venaient du service public suivie par des jeunes trentenaires autodidactes ayant fait leurs premières armes dans la presse universitaire (avec notamment le périodique *Le Héraut* et *Radio Univers*). Sinon que la grande majorité des journalistes de base ou ceux qui se réclament tels n'ont fait aucune école de journalisme et ne disposent pas non plus d'une expérience précédente dans les médias d'information de la place. Ils sont, pour la plupart, de formation universitaire classique. En effet, une enquête exploratoire menée dans les rédactions installées à Cotonou, la capitale économique, révèle que près de 80% des journalistes béninois ont un niveau académique allant du BAC au BAC + 4 dans différentes filières universitaires. Les besoins en formation professionnelle sont donc énormes et les différents acteurs (l'UPMB, la HAAC, le gouvernement, etc.) tentent d'y répondre.

L'offre de formation

L'analyse de l'offre de formation en journalisme disponible au Bénin se fera à deux niveaux. Dans un premier temps, les formations diplômantes : ce n'est que tout récemment (rentrée 2009/2010) que le Bénin a créé officiellement sa première filière de formation en journalisme au sein de l'École nationale d'administration et de magistrature (ENAM). Une précédente tentative (1999/2000) de cette même structure en collaboration avec l'Université de Montréal

(Canada) qui a abouti à la formation au cycle II (BAC + 5) d'une trentaine de journalistes n'ayant pas prospéré, il est trop tôt pour évaluer cette volonté commune des différents acteurs du secteur des médias de former et de délivrer des diplômes nationaux reconnus au sein de la profession. Toujours est-il que jusqu'à cette décision récente, les formations en journalisme proposées par des structures privées de la place (le Centre africain de formation et de perfectionnement des journalistes, l'Institut supérieur des métiers de l'audiovisuel, etc.) sont tolérées mais pas formellement reconnues par l'administration publique (par exemple dans les concours de recrutement pour intégrer la fonction publique). Pour l'instant, seules sont « labellisées » par la profession les formations faites à l'étranger. Et étudier le journalisme dans les pays occidentaux (généralement dans l'ancienne métropole qu'est la France) jugés plus libres et plus démocratiques semble plus prestigieux que de le faire dans des pays de l'Est, par exemple. Or, pendant la guerre froide, le Bénin ayant opté pour le marxisme léninisme certaines bourses de formation en journalisme venaient de l'Est et même leur attribution à l'époque était jugée, à tort ou à raison, de « clientéliste ». Du coup, dans l'échelle des valeurs sociales, les « cestiens », journalistes formés au CESTI suite à un concours qu'ils qualifient de « très sélectif », s'estiment au-dessus des « bolcheviks », sobriquet donné à leurs collègues formés dans les pays de l'Est. Les « cestiens », il faut l'avouer, ont l'avantage du nombre puisqu'ils constituent la majorité des journalistes diplômés et même en l'absence d'un creuset ou d'une structure regroupant les anciens du CESTI, il existe une sorte « d'esprit corporatiste ». Cette école sous-régionale créée en 1965, au lendemain des indépendances avec l'appui de l'UNESCO, a contribué à la formation de toute une génération de professionnels de l'Afrique francophone. Une formation qui, au-delà de l'acquisition des fondamentaux du métier (compétences et aptitudes professionnelles), ne déroge pas aussi à « l'hégémonie du paradigme développementiste » (Bierschenk et Mongbo, 1995) et qui a conduit plusieurs journalistes formés à se considérer comme des « soldats du développement », une fois de retour dans leurs pays respectifs. Récemment encore, un ancien « cestien » nommé directeur de la Radio Nationale (ORTB), a fait, lors de sa première rencontre de prise de contact avec les journalistes de la rédaction, la mise en garde suivante : « (...) nous sommes une radio de développement et de ce fait nous devons accompagner le processus du changement que prône le nouveau gouvernement (...) ». Avec la tendance générale de création par chaque pays de son école ou institut de journalisme, le CESTI n'est plus l'une des rares références en matière de formation en journalisme. D'ailleurs, le centre accueille de moins en moins d'étudiants venant d'autres pays africains

et réfléchit sur son avenir à travers le projet « Médias et perspectives de formation à l'horizon 2015 ». Il s'agit en fait d'une enquête menée en 2009 auprès de 154 journalistes sénégalais et qui révèle, entre autres, le besoin d'une diversification de l'offre de formation pour y adjoindre des formations à la carte ou des programmes de formation continue.

Pour en revenir au Bénin, et là j'aborde le second volet avec les formations non diplômantes à travers la présentation de deux trajectoires-types qui permettent l'entrée dans la profession au Bénin :

- La presse universitaire comme rampe de lancement dans les médias privés. Il s'agit du périodique *Le Héraut* et de *Radio Univers* qui sans être un « journal école » ou un « studio école » entrant dans le cadre d'une formation bien ciblée, sont devenus des institutions autogérées par des étudiants qui sont par la suite embauchés dans les rédactions des organes de presse privée. Plus élaboré que les nombreux *dazibaos* (journaux muraux) présents sur le campus, *Le Héraut*, dès sa création en 1989, s'est imposé comme une tribune d'expression et un lieu de « formation sur le tas » pour des étudiants passionnés de journalisme. Toute une génération de jeunes patrons de presse écrite sont issus de ce journal universitaire et ont, par la suite, facilement intégré dans leurs rédactions ceux qui ont suivi le même parcours. A titre d'illustration, on peut signaler que l'actuel vice président de la HAAC (quatrième mandature) qui est un représentant élu par les professionnels des médias est un pur produit du journal *Le Héraut*. Dans le même genre et avec un autre support, en l'occurrence la radio, une initiative similaire est née à l'Université Nationale du Bénin. Sans attendre une quelconque autorisation (la démonopolisation effective de l'espace audiovisuel est intervenue 1997), des élèves ingénieurs du collège polytechnique universitaire d'Abomey Calavi mettent au point un petit émetteur permettant à la toute première radio privée « pirate » de voir le jour en septembre 1990 : il s'agit de *Radio Univers* protégée par les franchises universitaires et qui continue toujours d'émettre sans aucune reconnaissance officielle à ce jour. En effet, les différents dossiers déposés jusqu'ici par la station universitaire pour répondre aux appels à candidature lancés par la HAAC n'ont jamais franchi l'étape de la présélection. Pour mieux comprendre cet état de fait, il est peut-être utile de préciser que les étudiants et les élèves ont joué un grand rôle dans la contestation du régime marxiste léniniste et dans l'avènement du renouveau démocratique au Bénin. D'ailleurs, en matière de pluralisme médiatique, le gouvernement de l'époque s'est limité à n'autoriser que la presse écrite privée. Cette dernière, foisonnante mais éphémère, ne s'adresse qu'à la frange minoritaire mais très influente des

intellectuels et autres instruits dans les centres urbains. C'est pourquoi Tudesq (2002) explique que la radio étant le média le plus utilisé en Afrique, peut-être aussi celui qui sensibilise le plus les populations, les gouvernements ne se sont dessaisis que lentement de leur monopole. Bref, *Radio Univers* tout comme *Le Héraut*, même s'ils ne sont pas un lieu de formation formelle (car ne délivrant pas de diplôme), ils constituent un tremplin pour l'entrée dans la profession.

- « Antenne Vacances », un programme de détection des « nouveaux talents » pour les médias de service public. Il s'agit d'un programme de la *Radio Nationale (ORTB)* mais l'exemple vaut pour les autres médias de service public qui ont des programmes similaires. Le principe est simple, c'est de profiter de la période des grandes vacances pour faire un casting et permettre aux jeunes sélectionnés d'animer des « émissions faites par des jeunes et pour des jeunes ». Ceux qui sont retenus suivent une intense formation de deux semaines assurée par des journalistes diplômés exerçant sur cette radio. Les différentes émissions présentées en direct sont enregistrées et une deuxième sélection s'effectue. Un stage pouvant déboucher sur un recrutement est alors proposé à un ou deux jeunes chez qui on aurait décelé des « aptitudes pour le métier ». Cette perspective d'embauche fait des émules et chaque année, il y a de plus en plus de candidats pour ce programme. Et même pour ceux qui ne sont pas embauchés à la fin du processus, l'attestation de participation a parfois valeur de diplôme pour la recherche d'emploi dans le privé.

Enfin, il est à noter que de nombreuses initiatives de formation ponctuelles soutenues par la HAAC et les associations des professionnels des médias ont vu le jour dans le cadre de la coopération bilatérale (avec la France et l'Allemagne par exemple) ou multilatérale (appui de l'Organisation internationale de la Francophonie ou de la Banque mondiale) et de l'aide de l'État à la presse privée. En effet, depuis 1997, le gouvernement béninois vient en aide aux médias du secteur privé, en octroyant chaque année 300 millions de francs CFA (soit l'équivalent de plus 450. 000 euros). Une partie de cette somme sert à financer des formations de courte durée aussi bien sur place qu'à l'extérieur (au Sénégal ou en France par exemple) au profit des journalistes. La HAAC qui est en charge de la gestion et de l'attribution de cette aide aux entreprises de presse du secteur privé a élaboré en 2005 et mis en application un plan biennal de formation des professionnels des médias. Pour le journaliste Fernand Nouwligbèto, ancien directeur de l'Agence Proximités ayant également pris part aux séances de formation continue financée par la HAAC, « *les résultats sont mitigés voire décevants* ». Marie-Soleil Frère (2007) fait le même constat quand

elle écrit que « (...) cette profusion d'une offre souvent dispersée et menée sans concertation, si elle a permis de renforcer certaines capacités du personnel des médias africains, a toutefois généré des effets limités, au regard des sommes investies, et même entraîné des conséquences perverses (...) ».

Marché du travail

Plusieurs études sectorielles (Alyko et Ehoumi, 2007 ; Adjovi, 2002 ; Yaka et Gnanvi, 2000 ; etc.) confirment, en plus des problèmes de formation déjà évoqués, les conditions déplorables d'existence et la grande précarité des journalistes béninois surtout ceux exerçant dans le secteur privé. La grande vulnérabilité économique des entreprises de presse, l'absence de contrat de travail et de couverture sociale pour plusieurs journalistes, les revenus insuffisants et irréguliers, l'absence ou le peu de matériel et bien d'autres raisons font qu'une grande majorité des journalistes de la presse privée (76% selon une étude menée en 2000) sont parfois obligés d'avoir une activité secondaire. Ces raisons expliquent aussi, en partie, la pratique des *per diem* ou du « communiqué final » et la corruption endémique (Frère, 2001) qui caractérise le milieu des professionnels des médias au Bénin. La convention collective signée depuis le 20 mars 2008, après moult péripéties, par le patronat de presse, l'UPMB et le ministère du travail ne connaît pas encore un début d'application. En fonction de la catégorie à laquelle appartient le journaliste ou l'agent assimilé, le salaire, selon cette convention, varie entre le SMING qui est à 28. 000 FCFA et 120. 000 FCFA (soit l'équivalent entre 42 et 182 euros). Pour Diogo Pélu, ancien « cestien » et actuel coordonnateur de la formation en journalisme à l'ENAM, « l'application de cette convention collective demeure improbable puisque certains employeurs attendent d'abord des mesures d'accompagnement de la part des autorités gouvernementales comme par exemple une exonération des taxes sur les équipements et autres matières premières de presse, la loi sur la publicité, une régie de distribution des journaux, etc. ».

Conclusion

Que retenir au terme de cette brève analyse consacrée à l'offre de formation et à la professionnalisation en cours des journalistes béninois ? D'abord que le processus de construction d'une identité professionnelle en est encore à ses premiers balbutiements. Et que les spécificités locales des pratiques journalistiques avec toute la complexité d'une hiérarchie des valeurs à géométrie variable rendent plus flou ce

professionnalisme à la béninoise. Ensuite, que les différents acteurs tentent de répondre au manque criard de formation en élargissant et en adaptant les offres. Enfin, qu'au-delà d'une formation diplômante ou non, ce qui semble primer, c'est surtout la garantie d'un emploi stable et pérenne car les médias de service public ont beau être décriés, ils continuent d'attirer les jeunes professionnels ■

Notes

1. D'après un recensement de l'UNESCO effectué en 1949 et cité par Tudesq (1998), le nombre de postes pour 1000 habitants ne dépassait pas 3 pour les colonies anglaises et 0,2 dans les colonies françaises d'AOF et d'AEF.
2. C'est par décision N° 06-043 en date du 26/12/2006 que la HAAC (une sorte d'équivalent du CSA en France ou du CRTC au Canada) a rendu publique la toute première liste des personnes pouvant se prévaloir du titre de journaliste au Bénin attesté par la possession d'une carte de presse.
3. Extrait de l'article 23 de l'avant-projet de la nouvelle loi sur la presse au Bénin.
4. Je souligne qu'à propos de cette dernière expression de « médias de service public » qu'il y a une distinction entre les institutions de service public et les missions de service public qui peuvent parfois incomber à des structures privées commerciales. Pour plus de détails sur la notion de *service public*, voir Cohen E. et Henry C. (1997) ; Andrieu C. (1995), Rouban L. (2000).
5. L'une des mesures préconisées par les successifs Programmes d'ajustement structurel (PAS) signés par le Bénin à la fin des années 1980 est l'arrêt des recrutements dans l'administration publique. Et pour pallier la pénurie du personnel (départs à la retraite, maladies et décès), beaucoup d'administrations publiques ont eu recours à des « contractuels permanents ».
6. À titre d'illustration, on peut évoquer le cas, parmi d'autres, de cette journaliste présentatrice vedette du 20H de la télévision du service public (ORTB-TV) qui est en même temps l'attachée de presse du ministre des finances et de l'économie. Même si certains journalistes sont quelque peu gênés par cette double casquette, il existe une sorte d'omerta tacite au sein de ce milieu professionnel.
7. Dans cette classification sommaire, j'ai volontairement choisi de ne pas évoquer les statuts particuliers des médias privés confessionnels, communautaires ou associatifs détaillés par la HAAC.

Références bibliographiques

- Assogba, H. (2008), « La radio au Bénin : une évolution de la boîte à parole au rythme des systèmes politiques et des avancées technologiques », In Wuillème B. & Cheval J.J. (dir.), Actes du colloque international « *La radiodiffusion aux tournants des siècles* », Lyon, Dédale Éditions.

- Alyko, W. ; Ehoumi, G. (2007), *Rapport national sur l'état de la liberté de presse (pour la période de novembre 2005 à juin 2007)*, Cotonou : ODEM / FES
- Bierschenk T. et Mongbo R. (1995), « La recherche en sciences sociales au Dahomey et au Bénin depuis les années 1970 : l'hégémonie du paradigme développementiste », in *Le Bulletin de l'APAD*, Numéro 10, décembre 1995
- Charon, J-M. (2003), « L'éthique des journalistes au XXème siècle », In *Le Temps des médias*, N° 1, p. 200-210
- Faye, M. (2008) *Presse privée écrite en Afrique francophone : enjeux démocratiques*, Paris : L'Harmattan
- Frère, M.S. (2001), « Journaux au Bénin, corruption au quotidien » In *Le Monde diplomatique*, Août 2001
- Frère, M.S. (2000), *Presse et démocratie en Afrique francophone : Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris : Karthala
- Lemieux, C. (2000) *Mauvaise presse*. Paris : Métailié
- Marchetti, D. (2002) « Sociologie de la production de l'information. Retour sur quelques expériences de recherche » In *Cahier de la recherche sur l'éducation et le savoir*. N° 1, pp. 17-32.
- Mounier, E. (1948), *L'éveil de l'Afrique noire*, Paris : Les Editions du Seuil
- Muhlmann, G. (2004) *Une histoire politique du journalisme*. Paris : Presses Universitaires de France, (Coll. Points).
- Neveu, E. (2004) *Sociologie du journalisme* [2001]. Paris : Éditions La Découverte (Coll. Repères ; 313).
- Perret, T. (2005) *Le temps des journalistes. L'invention du journalisme en Afrique francophone*. Paris : Karthala, 2005
- Perret, T. (2001), « Le journaliste africain face à son statut » In *Cahiers du Journalisme*, N° 9, pp. 154-169
- Rieffel, R. (2005), *Que sont les médias ? Pratiques, identités, influences*, Paris : Gallimard.
- Ringoot, R. & Utard, J-M. (dir.) (2005). *Le journalisme en invention : Nouvelles pratiques, nouveaux acteurs*. PUR, (Coll. Res Publica).
- Ruellan, D. (2007) *Le journalisme ou le professionnalisme du flou* Paris : Lavoisier
- Sitruk, F. (2002) *La presse quotidienne béninoise et ses sources d'information*. Mémoire de maîtrise Information-communication IFP/Paris.
- Tudesq, (2002) *L'Afrique parle, l'Afrique écoute : les radios en Afrique subsaharienne*. Paris : Karthala, 2002. (Coll. Hommes et Sociétés).
- Weber, M. (1965) *L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales* [1904], Paris : Plon
- Yaka, E. et Gnanvi, P. (2000) *Les conditions de travail et d'existence des journalistes de la presse écrite privée au Bénin*. Mémoire de fin de formation du cycle 2 à l'ENA, Filière gestion des entreprises de presse

